



Doc. 13851
29 septembre 2015

Liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique

Amendement¹ n° 21

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, supprimer la dernière phrase.

Note explicative

Cette déclaration paraît trop catégorique sachant que la notion de droits de l'homme se développe constamment et qu'elle peut entrer en conflit avec des croyances religieuses traditionnelles. Comme l'illustre un exemple récent, une interprétation abusive des droits de l'homme peut porter atteinte à la liberté de religion et à la liberté d'expression.

Déposé par:

UNGURYAN Pavlo, Ukraine, PPE/DC
HUZ Ihor, Ukraine, PPE/DC
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
NIKOLOSKI Aleksandar, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2015 - Quatrième partie de session

